



**SÉANCE PUBLIQUE  
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022  
À 19h45**

Délibération 75 / 2022  
(16<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
Convocation  
**06/09/2022**

Date de l'affichage à  
la Mairie du compte-  
rendu de la séance :  
**15/09/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 Septembre à 19h45,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué  
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel  
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,  
DELEUZE Christian, PUECH Roland, GARRIGUES Françoise,  
POIRRIER Michelle, MICHAUX Martine, COQUEAU Stéphane,  
ROUQUIE Vincent, MAIGNE Solange, CHAVET-JABOT Francis,  
ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BRAMOND Philippe,  
LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, VERTES Alain.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle)  
ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GARBE Daniel  
(donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF Benoît (donne pouvoir à  
ALIBERT Sylvie).

**Absents excusés** :

**Absents** : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, MAZEYRAC Pierrick,  
PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan, BALLARIN Lydia.

**Secrétaire de Séance** : RUAUD Maria de Fatima.

**16. OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIERE ADMINISTRATIVE – AGENTS A TEMPS COMPLET.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et en application des textes régissant les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment :

Le Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

Le Décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux Attachés Territoriaux,

Le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

Le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SUPPRIME** un poste d'Attaché Territorial suite à l'avancement du Directeur Général des Services de Gramat au grade d'Attaché Principal ;
- **FIXE** le tableau des effectifs comme suit :

**AR Prefecture**

046-214601288-20220914-2022\_75-DE  
Reçu le 14/09/2022  
Publié le 14/09/2022

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE
<b>Attachés Territoriaux :</b>	Attaché principal	1
	Attaché	2
<b>Adjoint Administratifs Territoriaux :</b>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint administratif	1

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.